



Deux Sèvres Nature Environnement (DSNE) sait –par définition- ce dont la nature a besoin : de programmes ambitieux ! Le Thouet illustre tous les non-sens des diagnostics bureaucratiques prédéfinis contre lesquels riverains et pêcheurs s'insurgent. Les résultats sont spectaculaires. Depuis la baisse du niveau de l'eau, le lit mineur du Thouet aval est envahi par la jussie. D'un côté, les écologistes stigmatisent les plantes invasives et de l'autre, militent pour la destruction d'ouvrages en offrant les 2/3 du lit à la jussie... qui n'attendait pas pareille aubaine.

Y aurait-il des impacts?

- sur l'oxygène dissous et sur les stocks piscicoles (peut-on maintenir la même densité dans 1m³ ou dans 4m³ d'eau) ?
- sur l'acte de pêche: se trouve-t-il favorisé ou contrarié ?
- quelles sont les perturbations pour les riverains,
- sur la végétation rivulaire ? Les vieux arbres pourraient crever et cette mortalité alimentera les embâcles,
- sur l'activité d'élevage ? La photo de bovins dans le Thouet est cocasse, mais elle ne doit guère amuser l'éleveur qui devra refaire toutes les clôtures de ses pâtures.

L'accès aux propriétés privées est facilité : il suffit de marcher sur les berges asséchées pour se retrouver en face des pelouses et cours privées ; si le portail d'accès « par le haut » est clos, il suffit de s'inviter « par le bas » en marchant dans le Thouet.

Quand les limites sont déplacées, il n'y a plus de bornes, n'est-ce pas ?

- l'argent public n'ayant pas de prix, nonobstant les dépenses considérables déjà englouties, la Collectivité en sera pour ses frais avec un entretien indispensable : la végétation ligneuse va coloniser le lit mineur. Le saule, essence pionnière, va s'installer, suivi par l'aulne et du frêne.

Vous pensiez ripisylve ? En voilà une gratuite à l'installation ...très onéreuse en perspectives d'entretien.

Cet inventaire est loin d'être exhaustif.

Un premier bilan sera fait, n'en doutons pas, lors du « *bon état 2021* » (sinon lors du « *bon état 2027* » ?). S'il s'agit du même échec que le « *bon état 2015* », DSNE sera-t-elle mise en demeure par l'association de riverains de rembourser les frais inutiles engagés sous ses investigations?

A défaut d'analyses multicritères préalables, voilà une étude juridique à mener.

Vous pouvez lire ce bon article de la Nouvelle République ; si personne n'a tenu la plume du journaliste, pour une fois, son exposé est fidèle aux faits.

L'idéologie partie de Saumur il y a quelques années contamine les Deux-Sèvres.

Illustration : photo Nouvelle République ;

<https://www.lanouvellerepublique.fr/thouars/thouet-l-association-des-riverains-defend-les-barrages>

lire aussi : <https://www.lanouvellerepublique.fr/thouars/daniel-vion-l-homme-qui-veut-sauver-les-barrages>